



RELEVÉ DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

Compagnie

Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
Capital	100 000	100 000	100 000	100 000
Primes	1 212	1 212	1 212	1 212
Intérêts	12 648	12 648	12 648	12 648
Total	113 860	113 860	113 860	113 860

Détail de vos unités de compte

Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
Unités de compte	100 000	100 000	100 000	100 000
Primes	1 212	1 212	1 212	1 212
Intérêts	12 648	12 648	12 648	12 648
Total	113 860	113 860	113 860	113 860

CHECKLIST IMPRIMABLE

Rachat d'assurance vie après 8 ans : le mémo fiscal à garder sous la main

Avant de retirer, vérifiez ce qui est vraiment taxé : après 8 ans, l'impôt ne vise que les gains et l'abattement annuel peut tout changer. Ce mémo vous aide à calculer, comparer et déclarer sans mauvaise surprise.



Scannez pour lire
l'article en ligne

Au sommaire

- 1 L'essentiel à retenir en 30 secondes
- 2 Avant de faire le retrait : votre check-list
- 3 Le calcul à faire avant de retirer
- 4 Quel taux s'applique dans votre cas ?
- 5 Bien déclarer sans se tromper

L'essentiel à retenir en 30 secondes

Après 8 ans, le retrait n'est pas imposé sur le capital récupéré, mais sur la part de gains incluse dans le rachat.

L'abattement annuel est de 4 600 € pour une personne seule et de 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune.

Le taux d'impôt sur le revenu dépend de la date des primes : 7,5 % dans le cas le plus favorable, ou 12,8 % dans certaines situations.

Les prélèvements sociaux de 17,2 % restent dus sur la part taxable, même si l'abattement annule l'impôt sur le revenu.

Le seuil de 150 000 € s'apprécie par assuré pour les primes versées depuis le 27 septembre 2017.

Avant de faire le retrait : votre check-list

Identifier la date des versements

Séparez les primes versées avant et après le 27 septembre 2017.

Vérifier le total des versements concernés

Le seuil de 150 000 € se regarde au niveau de l'assuré, pas contrat par contrat.

Calculer la part de gains dans le rachat

Le fisc taxe uniquement la fraction de plus-value comprise dans le retrait.

Contrôler l'abattement annuel restant

L'abattement s'applique une fois par année civile et seulement sur les gains.

Comparer PFU et barème de l'impôt sur le revenu

Le barème peut être intéressant si votre tranche marginale est faible.

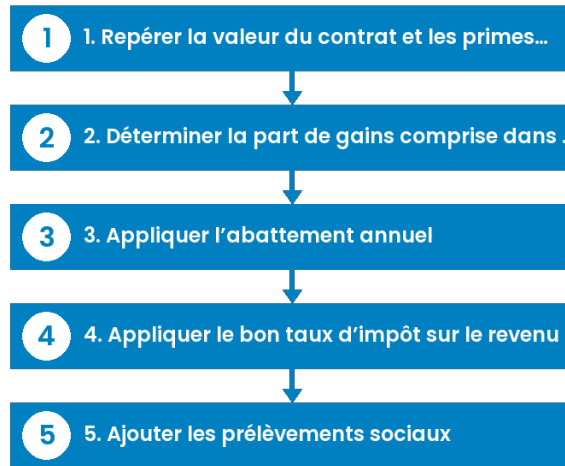
Prévoir l'impact des prélèvements sociaux

Ils restent dus sur les gains taxables, même si l'impôt sur le revenu tombe à zéro.

Conserver les justificatifs

Gardez le relevé de rachat, l'IFU éventuel et la trace de l'option fiscale choisie.

Le calcul à faire avant de retirer



- 1 **1. Repérer la valeur du contrat et les primes versées**
La différence entre la valeur du contrat et les versements réalisés donne les gains latents.
- 2 **2. Déterminer la part de gains comprise dans le retrait**
Pour un rachat partiel, la part taxable se calcule au prorata de la performance du contrat.
- 3 **3. Appliquer l'abattement annuel**
Déduisez d'abord l'abattement de 4 600 € ou 9 200 € sur la part de gains taxable.
- 4 **4. Appliquer le bon taux d'impôt sur le revenu**
Le taux dépend de la date des primes et du niveau de versements après le 27 septembre 2017.
- 5 **5. Ajouter les prélèvements sociaux**
Les 17,2 % s'appliquent sur les gains taxables, même quand l'impôt sur le revenu est nul.

Calcul d'un retrait d'assurance vie après 8 ans

Méthode de calcul de l'imposition d'un rachat partiel après 8 ans de détention

EXEMPLE CHIFFRÉ	ÉTAPE	FORMULE	EXEMPLE AVEC NOS DONNÉES
Situation du contrat  Primes versées 40 000 €  Valeur de rachat 50 000 €  Montant retiré 10 000 € RÈGLE CLÉ APRÈS 8 ANS  Seule la part de gains dans le retrait est soumise aux prélèvements sociaux (17,2 %) après application de l'abattement annuel. RÉSULTAT FINAL Prélèvements sociaux dus 344 € Montant net perçu 9 656 € (10 000 € - 344 €)	1  Calculer la part de gains dans le contrat	gains latents = valeur de rachat - primes versées	50 000 € - 40 000 € = 10 000 €
	2  Appliquer le prorata au rachat partiel	gain taxable du retrait = $\frac{\text{montant retiré} \times \text{gains latents}}{\text{valeur du contrat}}$	$\frac{10\,000\,€ \times 10\,000\,€}{50\,000\,€}$ = 2 000 €
	3  Retirer l'abattement annuel	4 600 € ou 9 200 € selon le foyer	2 000 € - 4 600 € = 0 €
	4  Ajouter les prélèvements sociaux	17,2 % sur la part de gains taxable	2 000 € × 17,2 % = 344 €
Abattement annuel sur les gains : 4 600 € pour une personne seule / 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune.			
Après 8 ans, les gains retirés sont soumis uniquement aux prélèvements sociaux (17,2 %). L'impôt sur le revenu n'est pas dû sur la part de gains.			

SCHEMA Lecture rapide du calcul fiscal d'un retrait après 8 ans : gains, abattement, puis prélèvements sociaux.

Quel taux s'applique dans votre cas ?

Situation	Fiscalité à retenir
Primes versées avant le 27/09/2017	7,5 % sur la part taxable, après abattement
Primes versées après le 27/09/2017 et total ≤ 150 000 €	7,5 % sur la part taxable, après abattement
Primes versées après le 27/09/2017 et total > 150 000 €	12,8 % sur la fraction de gains liée à l'excédent
Option pour le barème progressif	Taux marginal du foyer, à comparer au forfait

! Le piège le plus fréquent

L'abattement n'efface pas le retrait entier : il réduit seulement la part de gains imposable. Et si vous faites plusieurs retraits la même année, l'abattement peut être consommé plus vite que prévu.

Bien déclarer sans se tromper

La déclaration s'appuie sur les montants transmis par l'assureur et sur les justificatifs du rachat. Si l'impôt a été prélevé au bon taux, vérifiez surtout que les gains déclarés correspondent bien à votre rachat partiel et que l'option fiscale retenue est cohérente avec votre situation.

Mémo informatif fondé sur l'article source. En cas de situation mixte ou de doute sur les versements, vérifiez vos relevés et, si besoin, faites confirmer le calcul par votre assureur ou un conseiller.